

Protection Juridique des Majeurs : délégués et personnes accompagnées prennent la parole...

➤ Marcher main dans la main sur le chemin de l'autonomie

La qualité des relations entre les majeurs protégés et leurs délégués est la clé d'une mesure de protection réussie avec, au bout du chemin, de belles surprises et de magnifiques histoires de vie...

Certes, la mise sous curatelle d'un majeur peut être très mal vécue par ce dernier, avec les difficultés que l'on connaît pour les délégués à la protection des majeurs, mais il ne faut jamais perdre de vue plusieurs facteurs qui viennent bien souvent relativiser ce constat. Tout d'abord, cette mise sous protection n'est pas décidée au hasard. Elle vient apporter une réponse à une situation complexe, une forme de piège dans laquelle la personne protégée s'est enfermée et qui ne cesse de se refermer sur elle sans qu'elle puisse faire appel au moindre soutien.

C'est le cas, par exemple, de Francis, 67 ans. *« Ma protection a débuté avec une procédure de surendettement auprès de la Banque de France. J'ai monté un dossier, car j'avais des dettes et je n'arrivais plus à payer mes charges. Celui-ci a été accepté et c'est le juge qui a décidé de me mettre en curatelle renforcée. Au début, je ne voulais pas de curatelle. Je savais que j'avais fait des erreurs, mais je refusais cette contrainte. C'est ma sœur qui m'a encouragé à aller voir un juge, car ma situation financière était catastrophique. »* Olivier, 38 ans en situation de handicap a également fait l'objet très jeune d'une curatelle renforcée à cause de son incapacité à gérer ses ressources : *« Dès l'âge de 18 ans, je travaillais en foyer occupationnel, mais avec ce pécule, je faisais n'importe quoi. C'est la raison pour laquelle ma protection a commencé. »*

Miguel, 47 ans : « Ma vie était un véritable enfer, je courais partout pour me justifier ou pour tenter de rembourser mes dettes et au milieu de toutes ces démarches administratives, je n'y arrivais pas. »

Il convient également de noter que cette curatelle peut être demandée par le majeur lui-même. Miguel, 47 ans, était ainsi criblé de dettes au point d'être à deux doigts d'être expulsé de son logement. *« Ma vie était un véritable enfer, je courais partout pour me justifier ou pour tenter de rembourser mes dettes et au milieu de toutes ces démarches administratives, je n'y arrivais pas. Quand je ne pouvais pas payer, j'étais sans cesse accusé d'être de mauvaise foi, montré du doigt et, à la longue, cela devenait insupportable. J'avais même peur de me rendre à la boîte aux lettres pour relever le courrier. J'en ai parlé à mon assistance sociale qui m'a conseillé la curatelle que j'ai acceptée et je ne regrette pas ce choix. »* Sophie, 53 ans, en situation de handicap, a suivi la même démarche : *« Je vivais toute seule en logement autonome. J'ai demandé une curatelle renforcée, car je travaillais de façon trop irrégulière pour avoir un revenu suffisant et je ne m'en sortais pas. »*

Confiance

Que cette protection soit subie ou décidée, l'efficacité de cette dernière dépend avant tout de la qualité de la relation que le majeur peut entretenir avec son délégué et des liens de confiance que ces derniers peuvent nouer ensemble. Parfois, ces liens sonnent comme une évidence. « *Depuis que je suis sous curatelle, je vis un vrai soulagement, c'est mieux que le Club Med. Je suis plus serein. Je n'ai plus la tête à penser à des mauvaises choses le soir. Si cela ne va pas, je peux en parler à mon curateur et nous tentons ensemble de trouver des solutions. Avant, j'avais le sentiment d'être abandonné devant toutes ces misères de la vie* », raconte ainsi Pédro.

Francis, 67 ans : « *On se sent représenté et écouté sans être jugé, sans avoir besoin de se justifier. Cela m'a permis de me reconstruire.* »

Parfois, ce lien de confiance met un peu plus de temps à se mettre en place. Francis a mis du temps à accepter cette curatelle : « *J'étais coupable. C'était comme si on me montrait du doigt. Mais après, j'ai compris que cette procédure me permettait de rembourser progressivement mes dettes et de gagner en sérénité. Cela m'a enlevé une charge mentale qui, avant la mesure de protection, était quasi-permanente. Les relations que j'ai pu entretenir avec ma déléguée durant toutes ces années m'ont également beaucoup aidé, car je savais que je pouvais partager ma situation avec une personne qui connaissait ma situation. On se sent représenté et écouté sans être jugé, sans avoir besoin de se justifier. Cela m'a permis de me reconstruire. J'ai pu à nouveau m'occuper de moi sans être sans cesse perturbé par des dettes à rembourser ou des paiements à effectuer.* »

Regarder la réalité en face

Contrairement à bien des idées reçues, l'intervention du délégué ne se limite pas à la gestion d'un budget. Il s'agit bien d'un travail d'équipe qui se met progressivement en place entre le majeur et son curateur et qui concerne de nombreux aspects de la vie. « *J'ai eu des liens très humains avec tous les délégués qui m'ont suivi. Ce n'était pas juste un guichet, mais une personne qui comprenait mes besoins et à qui je pouvais me confier. C'est ce lien qui m'a aidé à être celui que je suis aujourd'hui* », affirme Francis. Une analyse que partage Pédro qui ajoute : « *Aujourd'hui, je suis au chômage et j'envisage de suivre une formation. Je fais tout pour m'en sortir et je sais que j'ai encore besoin d'une protection, mais mon délégué m'aide à regarder la réalité en face. Je suis conscient qu'il faut que j'apprenne à gérer mon budget et à faire mes démarches. Il faut que je prenne le temps de reprendre confiance dans la vie* ».

Une protection évolutive

C'est sur la base de ce lien de confiance et de ce partenariat vers l'autonomie que se construisent au fil des mois et des années de nouvelles perspectives pour les majeurs accompagnés, avec parfois à la clé, des évolutions dans le degré de protection. Olivier, par exemple, bénéficie d'une curatelle renforcée depuis plusieurs années, mais envisage, sur les conseils de sa curatrice, une curatelle simple, même si cette perspective l'inquiète : « *Je travaille pour atteindre plus d'autonomie, mais cette relation avec ma curatrice est encore trop importante pour moi. Je vais voler un jour de mes propres ailes. J'avais le rêve de devenir chauffeur poids lourds. Cela n'a pas marché, mais ma déléguée a tout fait pour m'aider à l'atteindre et je l'en remercie. L'important pour moi, c'est d'avoir essayé sans avoir de regret. Cette expérience me servira dans ma vie future, c'est sûr.* »

Laurence, 53 ans : « *Je voudrais remercier ma curatrice, car elle m'a donné la force de croire en moi. Elle m'a aidé à grandir comme une fleur qui peut s'épanouir.* »

Alors qu'il est désormais à la retraite, Francis a réussi, après être passé par une curatelle renforcée, puis par une curatelle simple, à retrouver toute son autonomie en obtenant une mainlevée en 2024. « *La mainlevée, cela symbolise ma réussite, c'est la fin du chemin. Cela fait dix ans que j'étais protégé mais c'est passé très vite. J'ai traversé une période difficile, j'ai réussi à m'en sortir. J'ai la confiance nécessaire pour aborder l'existence avec plus de calme, de sérénité. Cette confiance, je la dois à toutes les personnes qui m'ont accompagné* », analyse-t-il.

Un travail sur soi-même qu'a également réussi à mener Sophie : « *Je travaille en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Je vis en logement autonome et j'ai demandé une main levée pour être libre. On en a discuté avec ma déléguée, car cela fait 20 ans que je suis sous curatelle. Je me sens prête à sauter le pas. C'est une page qui se tourne. Je voudrais remercier ma curatrice, car elle m'a donné la force de croire en moi. Elle m'a aidé à grandir comme une fleur qui peut s'épanouir. Aujourd'hui, je me sens prête à voler de mes propres ailes.* »

➤ Une profession aux richesses méconnues

-

En dépit de la très grande variété de ses missions et de son utilité pour la cohésion sociale, le métier de délégué à la protection des majeurs souffre d'un manque chronique de reconnaissance et d'une image bien souvent à l'opposé de la réalité...

Parmi les professions du social, le métier de délégué à la protection des majeurs est sans doute l'une des moins connues. Accusés d'être peu disponibles, d'avoir une approche uniquement financière ou juridique de leurs missions, les délégués en poste décrivent une réalité aux antipodes de tous ces a priori. Tout d'abord, les professionnels semblent tous animés par une profonde fibre sociale, comme le confirme Jules, encore tout jeune dans le métier : « *j'ai toujours voulu faire du social et je suis très heureux de mon métier, mais avant de commencer, je ne savais rien de ce dernier. Ici, je me suis rendu compte de l'ampleur du travail et de sa richesse* ». Une analyse que partage Nora, travailleuse sociale durant 30 ans, avant de devenir déléguée à la protection des majeurs. « *Le métier, je le connaissais de ce que j'avais entrevu dans mes différents postes, mais pas vraiment dans le détail. Aujourd'hui, je prends beaucoup de plaisir grâce à la qualité de la relation que l'on peut entretenir avec les personnes protégées* », raconte-t-elle.

Un lien de confiance à construire

Comme le souligne Nora, l'un des aspects les plus appréciés chez les délégués est la relation humaine. Une impression que partage Carole, en poste depuis plus de 25 ans : « *ce qui nous anime, c'est le contact avec les personnes, la rencontre. C'est établir ce lien de confiance, car au départ rien n'est gagné, en particulier pour toutes les personnes qui sont dans l'opposition. Quand on arrive à établir ce lien, malgré la résistance initiale, et que l'on mesure le chemin accompli. Pour nous, c'est énorme* ».

Jules : « *Ce métier m'enrichit beaucoup. Il est très gratifiant... J'ai l'impression d'avoir beaucoup de chance. Je donne beaucoup, mais je reçois énormément.* »

Selon la plupart des professionnels interrogés, ce métier permet réellement d'accompagner les personnes vers l'autonomie sans avoir le sentiment de les assister. « *On les accompagne, on les rassure, on les recadre parfois, mais quand la relation de confiance s'instaure, elle est vraiment saine* », explique Nora. Etre délégué implique de s'investir totalement, mais offre également des moments profondément humains. « *Ce métier m'enrichit beaucoup. Il est très gratifiant. Quand il y a des majeurs qui vous serre la main pendant 5 minutes en vous remerciant pour ce que vous avez fait pour eux, c'est très précieux. J'ai l'impression d'avoir beaucoup de chance. Je donne beaucoup, mais je reçois énormément.* »

Comme un éclair

Une autre facette qui fait la richesse de ce métier est la très grande diversité des interventions, comme l'explique Carole : « *on ne s'ennuie jamais dans ce métier. C'est tellement diversifié. Le matin, vous avez un rendez-vous chez le juge, à 11 h, vous pouvez être avec une cadre de santé, être convoqué ensuite en correctionnelle l'après-midi et avoir un rendez-vous le soir, chez un notaire. Les journées passent en général en un éclair* ». Une diversité que l'on retrouve dans les publics accompagnés. En effet, les personnes protégées sont issues d'univers très différents : des maisons de retraite, des foyers, du domicile, des Etablissements et Service d'Aide par le Travail. « *Il y a aussi parfois des personnes à la rue, des profils psychiatriques et de plus en plus de jeunes. Cette très grande variété est parfois difficile à gérer, mais fait le sel de notre métier* », décrit Carole. Ainsi, dans la vie d'un délégué, aucun jour ne se ressemble et les découvertes sont nombreuses. « *Chaque jour, on apprend de nouvelles choses dans des domaines très différents : le juridique, le social, l'administratif, le logement, les assurances... Ce métier est un apprentissage constant* », raconte Jules.

Considération

Mais de l'avis de bien des professionnels, ce qui apparaît le plus enthousiasmant est bien le travail en équipe. Une notion qu'il faut bien sûr entendre très largement. La première équipe est celle du majeur et son mandataire. « *Parfois en raison de leur incapacité, toutes ces personnes sont mises de côté. Nous refusons tout cela. Personne ne doit prendre de décision à leur place. C'est eux qui décident avec leurs mots, avec leur capacité de compréhension. L'essence même de ce que l'on fait, notre raison d'être, est la logique du partenariat. Il faut donner à toutes ces personnes toute la considération qu'elles méritent et que les circonstances de la vie leur ont enlevée, leur montrer qu'elles ont leur place dans la société, car elles se sentent très dévalorisées quand elles viennent pour la première fois* », explique Jules.

Carole : *« Le délégué est un véritable chef d'orchestre. Il faut s'entourer de partenaires pour porter la situation et, quand nous arrivons à créer cette énergie commune, notre profession devient passionnante. »*

Le deuxième cercle de ce travail en équipe se situe autant au sein de la structure dont font partie les délégués, qu'à l'extérieur. *« Je travaille avec tous les acteurs qui rayonnent autour de la personne : les assistantes sociales, les juges, les ESAT. Ces liens nous permettent d'aller dans la même direction, de créer une dynamique collective au service de l'autonomie de la personne et de proposer un accompagnement global »,* raconte Nora. Une logique partenariale absolument nécessaire pour faire face aux situations les plus complexes selon Carole, qui ajoute : *« le délégué est un véritable chef d'orchestre. Il faut s'entourer de partenaires pour porter la situation et, quand nous arrivons à créer cette énergie commune, notre profession devient passionnante. »*

Nora : *« Mon métier ne se limite pas à aider à gérer un budget, mais à prendre soin de la personne dans sa globalité, en veillant à ce que celle-ci mange, se loge et veille à prendre soin de sa santé. »*

Cette logique collective inter-secteurs situe sans aucun doute le métier de délégué à la protection des majeurs à l'avant-garde d'un monde social en mal de transversalité, sans parler de l'utilité de ces interventions multifacettes pour la cohésion sociale de notre pays. Pour Nora, *« si notre métier n'existait pas, de nombreuses personnes tomberaient. La mesure de protection juridique s'adresse à des individus vulnérables et qui se trouvent parfois sans aucun filet de sécurité, ne sachant vers qui s'orienter pour obtenir de l'aide. Mon métier ne se limite pas à aider à gérer un budget, mais à prendre soin de la personne dans sa globalité, en veillant à ce que celle-ci mange, se loge et veille à prendre soin de sa santé. »*

Un besoin de reconnaissance

Pourtant, en dépit de toute son utilité, la profession est toujours en mal de reconnaissance. *« C'est un métier un peu hybride, un bout de juriste, de psy, d'assistance sociale. Le fait de toucher à tout ne nous permet pas d'être identifié à un secteur, ce qui nous condamne à l'invisibilité »,* note Nora. Selon Jules, il serait essentiel que les délégués puissent bénéficier d'une formation diplômante et reconnue par l'Etat car, hormis la certification au bout de deux ans, il n'y a rien, et cette certification n'est même pas reconnue par l'Etat. Une réforme récente prévoit une formation obligatoire sur l'ensemble des champs de la protection juridique afin que les délégués soient diplômés d'une licence professionnelle mention *« activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs »*. Cette réforme constituerait une véritable reconnaissance si elle s'accompagnait d'une revalorisation salariale pour cette profession si essentielle, dont les richesses restent encore trop méconnues et qui peine de plus en plus à recruter.